

DOMINIQUE LABARRIÈRE

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE L'ORDRE DES TEMPLIERS



Pygmalion 

Grandeur et décadence
de l'ordre des Templiers

DU MÊME AUTEUR

- Léonard de Vinci et le mystère Chambord*, Guy Trédaniel éditeur, 2019.
- Sociétés secrètes. Mythes, réalités, fantasmes, impostures*, Pygmalion, 2017.
- La Conspiration de Chambord*, Marivole, 2017.
- Épopée française*, Éditions Pierre-Guillaume de Roux, 2017.
- 12 arnaques qui ont changé l'Histoire*, Pygmalion, 2015.
- Quand la politique tue*, La Table Ronde, 2014.
- La Mort de Pierre Bérégovoy. Vingt ans de questions sans réponses*, La Table Ronde, 2013.
- Marie Stuart. Sainte ou putain ?*, Pascal Galodé, 2012.
- La Diabolique Affaire des Templiers*, Alphée, 2011.
- La Bataille de l'Ouest*, Pascal Galodé, 2011.
- L'Affaire Jacques Viguier. L'engrenage infernal*, Alphée, 2010.
- Marie Besnard : L'Énigme*, en collaboration avec Olga Vincent, Michel Lafon, 2006.
- Corps et âme. Miracles au quotidien dans un grand hôpital*, La Table Ronde, 2006.
- « *Cet homme a été assassiné...* » *La Mort de Bérégovoy. Enquête sur l'enquête*, La Table Ronde, 2003.
- Contre-enquête : L'Affaire Viguier*, La Table Ronde, 2003.
- Esther, juin 40*, Éditions Belami, 2002.
- Esther, 1939*, Éditions Belami, 2002.
- La Part du fou*, Éditions Hors Commerce, 1999.
- Survivre. La vie des Français de l'Ouest en 1944*, Éditions Ouest-France/Mémorial de Caen, 1994.
- Héros*, Albin Michel, 1993.
- Bouffe Kaiser*, Flammarion, 1992.
- Folie douce*, Flammarion, 1992.

Dominique Labarrière

Grandeur et décadence
de l'ordre des Templiers

Ordre militaire, religieux et politique

Pygmalion 

© Pygmalion, département de Flammarion, 2019.
ISBN : 978-2-7564-2343-2

« Il faut avouer que ce procès n'était pas de ceux qu'on peut juger. Il embrassait l'Europe entière ; les dépositions étaient par milliers, les pièces innombrables [...]. La seule chose certaine, c'est que l'ordre était désormais inutile, et de plus dangereux. »

Jules Michelet, *Histoire de France*

« Peut-être les chevaliers du Christ cherchaient-ils quel était leur destin, leur fonction dans la société et dans une histoire qui les avait placés entre l'Orient et l'Europe. »

Simonetta Cerrini, *La Révolution des Templiers*

Introduction

Qui n'a jamais entendu parler des Templiers, cet ordre militaire et religieux, tellement novateur dans la société médiévale ? Nous pourrions considérer que tout a déjà été dit, et pourtant...

Malgré la qualité des recherches effectuées par les historiens, beaucoup de zones d'ombre demeurent autour de sa création et de son histoire.

Qui en fut réellement l'instigateur ? Le chevalier Hugues de Payns comme l'affirme la tradition la plus répandue ? Un homme sincèrement convaincu de la nécessité de défendre les lieux saints ? Ou doit-on voir, dès l'origine, une motivation davantage politique servie par des puissants tels que le roi de Jérusalem ou le comte de Champagne ? Peut-être les deux explications ont-elles chacune leur part de vérité ? Toutefois, une chose est certaine, la dimension politique est bel et bien présente d'emblée, facilitant grandement la reconnaissance officielle de l'ordre. Officialisation assortie d'ailleurs de privilèges considérables qui devaient rapidement provoquer les plus vives jalousies et les plus violentes critiques.

En peu de temps, l'ordre est devenu puissant. Très puissant. Riche. Très riche. Ah, le fameux trésor des Templiers ! Que de convoitises, que de fantasmes sont attachés à ce fameux trésor ! Mais tant de puissance et de richesses devaient à terme se retourner contre l'ordre même et peser très lourd

lorsque sonna l'heure de la chute, dommage collatéral du conflit sans merci opposant papauté et monarchie.

Maurice Druon dans sa remarquable saga *Les Rois maudits*¹ a rendu célèbre l'affaire judiciaire qui mit fin à l'existence des Templiers. En 1307, ils sont accusés d'hérésie, de simonie, de sodomie et d'idolâtrie, cela peut paraître beaucoup mais ce n'est guère que le florilège habituel des accusations inquisitoriales de l'époque.

Certes, le royaume de France fait face alors à de lourdes difficultés financières et les chevaliers du Christ possèdent encore de nombreux biens et richesses. Toutefois, Il serait par trop simpliste de considérer que seul l'accaparement de ce « trésor » ait animé Philippe le Bel dans son acharnement à liquider l'ordre. Des raisons de plus haute politique se mêlaient à cela.

Au terme d'une procédure de plusieurs années, chef d'œuvre de rouerie et de cynisme, en 1312, lors du concile de Vienne sur le Rhône, le pape décrète la suppression de l'ordre. Deux années plus tard, en 1314, son dernier grand maître, Jacques de Molay, périt sur le bûcher à Paris sur ordre du roi de France.

De cela, Maurice Druon tire en effet une fresque passionnante, incroyablement romanesque, une fiction pleine d'invention.

Mais qu'en est-il de la réalité ?

1. Del Luca, 1955 ; Plon, 2014.

Première partie

Le Temple : le canal historique

La chrétienté en armes

Lorsque, en 1095, au dixième jour du concile de Clermont, le pape Urbain II prêche pour la première fois le recours à des expéditions armées afin de s'assurer des lieux saints, il y est conduit par plusieurs raisons qui ne sont pas toutes spécifiquement religieuses. Toutefois, c'est bien ce motif qui en sera le principal moteur, entraînant l'enthousiasme des populations et l'adhésion des grands féodaux. Le pape s'exprime alors en plein air, devant une des portes de la ville, car c'est à la foule qu'il entend s'adresser, non aux seuls clercs conciliaires. L'écho que rencontre son appel est immense. Des pèlerins en nombre se mettent en marche sous la houlette, assez hasardeuse, d'un moine inspiré, Pierre l'Ermite, et d'un laïc, Gautier Sans-Avoir. L'épopée vire au drame. Mieux préparée, surtout mieux commandée et mieux encadrée, la croisade proprement militaire – celle des chevaliers et de leurs gens – commence quelques mois plus tard. Ce sont ces troupes qui conquièrent les territoires d'Antioche, d'Édesse, de Tripoli et, en 1099, de Jérusalem.

Au moment où se fait jour la nécessité de recourir à cette stratégie du « passage général » – autre nom de la croisade –, mêlant le religieux du pèlerinage et le militaire de la conquête, la donne a changé en Terre sainte. Les pèlerins d'Occident ne peuvent déjà plus accéder commodément aux lieux saints et s'y recueillir, un *modus vivendi* de bon aloi s'étant instauré au fil du temps entre eux et les potentats mahométans, arabes et persans de ces régions. Le niveau de civilisation de ces

derniers n'allait pas sans une certaine forme de tolérance. Ils acceptaient donc la présence temporaire et circonscrite des chrétiens venus prier aux sources de leur religion. Ils toléraient également que des populations chrétiennes continuent de vivre sur leur territoire et, sous condition du paiement d'une taxe spéciale – un « impôt d'impiété », dirons-nous – ces « infidèles », ou « dhimmi », conservaient le droit de pratiquer leur culte, du moins dans des limites bien précises. En outre, des liens diplomatiques perduraient entre ces pouvoirs et ceux d'Occident. C'est ainsi qu'un traité conclu avec le calife de Bagdad reconnaissait à Charlemagne le statut de protecteur du Saint-Sépulcre, ce qui garantissait la sécurité des pèlerinages.

Mais ces accommodements cessent deux cents ans plus tard avec l'invasion des Turcs seldjoukides. Ces guerriers s'emparent successivement de l'Arménie, de la Syrie, de Nicée puis, en 1076, de Jérusalem. Ils représentent alors une réelle menace pour Constantinople, ultime rempart avant l'Occident – rempart des plus incertains. Il faut dire que la prise de Nicée a été fortement facilitée par les rivalités des chefs militaires byzantins qui se disputaient l'Empire. Dans l'espoir de prendre le trône, l'un d'eux alla jusqu'à s'allier aux Turcs seldjoukides qu'il installa à Nicée, en face de Constantinople. Quelque temps plus tard, lui-même et ses troupes en étaient délogés. Se constitua alors autour de cette « conquête » offerte sur un plateau le noyau originel de l'actuelle Turquie.

En 1087, un chef turc lance symboliquement un défi à l'Occident : il vient tremper son cimenterre dans les eaux de la Méditerranée. « Vers 1090, l'Islam turc, ayant presque entièrement chassé les Byzantins de l'Asie, s'apprêtait à passer en Europe¹. »

1. René Grousset, *L'Épopée des croisades*, Plon, 1939.

Une chape d'obscurantisme et d'intolérance s'abat sur ces contrées. Accéder aux lieux saints devient très périlleux, si ce n'est impossible. Le bruit récurrent de massacres de pèlerins se répand en Occident, suscitant une vive émotion jusque dans l'entourage du pape. Garantir la liberté et la sécurité des pèlerinages par les armes est dès lors une préoccupation majeure. Que cette détérioration des relations ait été exploitée, amplifiée, dramatisée par la chrétienté alors à la recherche d'un élan mobilisateur et fédérateur semble être l'opinion d'historiens modernes. Ainsi, Jacques Le Goff écrit : « Jusqu'au XI^e siècle, les pèlerinages chrétiens dans la Palestine conquise par les musulmans s'effectuent pacifiquement et c'est seulement chez quelques théologiens que se profile une image apocalyptique de l'Islam. Tout change au cours du XI^e siècle où les croisades sont préparées puis orchestrées par toute une propagande qui porte au premier plan des haines chrétiennes les suppôts de Mahomet¹. »

En fait, la domination des Seldjokoukides ne serait pas dommageable que sur le plan religieux. Elle constitue aussi un revers considérable dans le domaine de l'économie car la voie des échanges entre l'Orient et l'Occident, jusqu'alors en plein essor, se ferme. Avant cette occupation, les Arabes apportaient d'Inde et d'Extrême-Orient les denrées les plus diverses jusqu'à Constantinople et en Égypte. Les armateurs et commerçants des ports italiens – Bari, Pise, Gênes, Amalfi, Venise – prenaient le relais et diffusaient ces biens à travers l'Europe. Cette source de prospérité se tarit donc.

À cette même période, les forces musulmanes progressent en Espagne, en particulier depuis leur victoire de Zalacca en 1087, et des expéditions de reconquête doivent être menées, notamment au royaume d'Aragon.

De plus, l'unité de la chrétienté, déjà fort ébranlée par le schisme de 1054 qui devait séparer de l'orthodoxie romaine la sphère balkanique et orientale, ne cesse de se voir menacée par

1. *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Arthaud, 1984.

l'émergence de déviances promptement qualifiées d'hérésies et combattues comme telles : joachimistes, spirituels, vaudois, patarins, cathares, averroïstes, gnostiques, manichéens... Déviances qui prospèrent d'autant mieux qu'elles se fondent, en grande part, sur une critique radicale du monde clérical. En une synthèse hardie nous dirons que, au fil du temps, l'affairisme de cette période de croissance démographique et économique s'est infiltré jusque dans l'Église, pervertissant ses paroisses, ses évêchés et ses monastères en objets de convoitise, en enjeux de richesse matérielle et de statut social. Les chaires d'évêque, d'abbé, de chanoine, de curé sont distribuées par le pouvoir laïc, les féodaux, les seigneurs, au gré de leurs intérêts les plus immédiats. On possède, on exploite tel évêché, telle paroisse, telle abbaye comme n'importe quel domaine de rapport. On place à sa tête un parent, un homme de paille, un « client » particulièrement docile et servile. On est curé en titre, mais on cède la pratique cultuelle au premier venu, le « desservant », qui, fort souvent, ne sait rien des arcanes de la religion et n'est expert en liturgie que dans le registre du vin de messe. Des évêques vivent en couple, dans le luxe, ont des enfants ; des prêtres se marient : ces transgressions aux règles de vie cléricales seront désignées par le terme de nicolaïsme. On fait argent de tout bienfait religieux, de la plus improbable relique, de tout sacrement, de toute absolution, un trafic nommé simonie.

Face à ces dérives qui ne peuvent manquer de nourrir la critique, le scepticisme, la révolte et l'hérésie, une reprise en main par la papauté s'impose. Tel est l'objet affiché de la réforme grégorienne. Celle-ci doit son nom au pape Grégoire VII, bien qu'elle se développe en fait sur plus de deux cents ans et sous de nombreux pontificats. Il s'agit de remettre de l'ordre dans le clergé et dans la pratique religieuse en restaurant la pleine autorité du pouvoir pontifical *urbi et orbi*, serait-on tenté de dire.

Mais cette revendication d'autorité ne va pas se limiter à la sphère de la religion. Elle s'étend à l'ensemble de la

société médiévale, si bien que la démarche pontificale ne manquera pas d'apparaître comme l'expression d'une intention totalitaire, d'une tentation théocratique. La papauté ne cesse en effet d'affirmer la suprématie du pouvoir spirituel, qu'elle seule incarne, sur le pouvoir temporel des souverains et des princes. Elle reprend la main sur les investitures – nominations des évêques – et remporte sur ce terrain une victoire éclatante – victoire encore toute symbolique – en 1077, sur l'empereur romain germanique Henri IV contraint de venir à Canossa s'agenouiller devant le pape et l'implorer de lever l'excommunication dont il est frappé pour avoir prétendu demeurer le seul maître de ces investitures en ses royaumes. De symbolique, la victoire devient politique avec la signature du concordat de Worms de 1122 qui met fin à cette querelle des Investitures, laissant la prérogative des nominations à l'Église seule.

Dans ce même ample et long mouvement de réforme, la papauté crée le Collège des cardinaux en 1059 afin que l'élection des nouveaux pontifes ne dépende plus des seuls intérêts, de l'influence et des manœuvres des souverains, ces princes du temporel. Elle va instaurer le principe d'exemption pour les ordres monastiques et religieux, ceux-ci n'étant soumis à aucune autre autorité que celle du pape.

Par la suite, dans le prolongement des aspirations réformatrices des bénédictins clunisiens, puis des cisterciens, vont éclore, plus ouverts sur le monde et le siècle, les ordres mendiants, prêcheurs et mineurs, dominicains et franciscains, porteurs de la bonne parole, directeurs des consciences, Maîtres d'université et gardiens vigilants des vérités dogmatiques. Ainsi que le note Jacques Le Goff: « La grande nouveauté des ordres mendiants au XIII^e siècle est d'installer leur couvent dans les villes¹. » Autrement dit, au contact du siècle selon les principes énoncés par les

1. *Ibid.*

fondateurs historiques du cénobitisme chrétien, dont saint Benoît, et non pas le plus en retrait possible de celui-ci.

Cette affirmation de puissance s'accompagne aussi d'une effervescence culturelle et artistique particulièrement riche dont nous sommes encore profondément imprégnés. C'est le temps des cathédrales, cœurs sublimes et populaires des cités épiscopales, défilés de pierre que les évêques donateurs d'ordres et les maîtres d'œuvre architectes, portés par une confiance en l'avenir dont nous n'avons plus guère idée, construisent sans avoir la moindre certitude d'en connaître l'achèvement de leur vivant. « De 1050 à 1350, la France a extrait plusieurs millions de tonnes de pierre pour édifier quatre-vingts cathédrales, cinq cents grandes églises et quelques dizaines de milliers d'églises paroissiales. Il y avait au Moyen Âge une église pour environ deux cents habitants¹. »

C'est en effet l'époque de la révolution architecturale du gothique, du plein épanouissement des arts de l'enluminure et du chant grégorien – celui-ci étant toutefois antérieur à la réforme grégorienne et improprement attribué à son instigateur.

Bref, c'est le temps du beau consubstantiel au sacré.

Dans sa croisade pour l'hégémonie spirituelle et l'éradication des contestations doctrinaires, des déviances, des hérésies, la papauté va non seulement déployer la force armée – en terre cathare notamment –, mais aussi inventer une instance de police et de justice religieuse particulièrement efficace : l'Inquisition. En France, celle-ci verra le jour avec l'assentiment – on n'ose dire la bénédiction – du roi Louis IX, futur Saint Louis.

Enfin, dans cette longue période de mise en œuvre de la réforme grégorienne et parmi bien d'autres dispositions nouvelles, la papauté édicte l'obligation du mariage chrétien pour les laïcs – institué sacrement en 1184 –, et le quatrième

1. Jean Gimpel, *Les Bâisseurs de cathédrales*, Seuil, 1980.

concile de Latran insistera, en 1215, sur l'obligation de la confession individuelle auprès d'un clerc et de la communion au moins une fois l'an.

Si cet impératif de la confession individuelle auprès d'un membre du clergé peut apparaître comme l'expression d'une volonté de contrôle des consciences et des mentalités par l'Église, le mariage religieux obligatoire, bien que laissant supposer un identique souci d'emprise sur la vie des gens, est porteur d'un progrès notable puisqu'il exige le libre consentement des époux, de la femme comme de l'homme – « à parité », dirait-on –, disposition destinée – du moins en théorie – à exclure du champ du mariage le rapt, la contrainte.

Ainsi, la chrétienté – ou plus exactement, la papauté – est en armes : arme théologique, arme dogmatique, arme liturgique, arme juridique, arme culturelle auxquelles, dès l'exhortation à la première croisade lancée en 1095 par Urbain II en clôture du concile de Clermont, vient s'adjoindre l'arme proprement guerrière.

Or, l'appel à la mobilisation martiale d'Urbain II sous-entend l'affirmation d'un concept assez nouveau – quoique déjà esquissé par Grégoire VII, son prédécesseur –, mais détonnant à maints égards : celui de la guerre sainte. Les chevaliers, jusqu'alors promis aux flammes de l'enfer en raison de leur goût du combat, du sang, des plaisirs et du luxe, se verront absous de toutes leurs fautes passées, présentes et à venir, s'ils « prennent la croix » et partent chasser l'infidèle des lieux saints. « Qu'ils soient désormais chevaliers du Christ, ceux-là qui n'étaient que brigands ! [...] Ce sont les récompenses éternelles qu'ils vont gagner, ceux qui se faisaient mercenaires pour quelques misérables sous. [...] Ils étaient ici tristes et pauvres ; ils seront là-bas joyeux et riches. Ici, ils étaient les ennemis du Seigneur ; là-bas, ils seront Ses amis¹ ! »

1. L'appel à la croisade du pape Urbain II, retranscrit par Foucher de Chartres dans *Historia Hierosolymitana*.

« Riches et joyeux » ici-bas ; « les amis du Seigneur » dans l'au-delà. Le Paradis sur terre – butin et nouveaux fiefs au bout de l'épée – et, au Ciel, la félicité éternelle. C'est ce que saint Bernard reprendra et précisera quelque temps plus tard, au moment de doter la confrérie des chevaliers du Temple d'une règle l'instituant ordre religieux. Selon ce cistercien aux convictions bien trempées – ne légitime-t-il pas le vol par le pauvre à l'encontre du riche trop peu enclin au partage ? –, tuer un malfaiteur – et donc « l'infidèle », le mal incarné – n'est pas un homicide, mais un « malicide ». Autrement dit, une sainte action propre à susciter la bienveillance du Ciel. Doublement sainte, d'ailleurs, cette action, puisque la mort que le combattant chrétien inflige à l'ennemi est réputée être « un gain pour le Christ » et celle qu'il subirait « un gain pour lui-même ». Ce dernier gain étant bien sûr le salut éternel et la gloire posthume parmi la chrétienté entière.

Ainsi, la croisade – promue guerre sainte – a pour premier effet de mobiliser, canaliser et sublimer l'énergie brouillonne, anarchique et stérile des chevaliers de ce temps. Coïncidant avec la reprise en main de l'Église elle-même, voici la mise au pas de l'élite sociale – barons, seigneurs, nobles de tous lignages – embrigadée sous la bannière pontificale.

Le schéma ternaire de la société médiévale tel que promu par Gérard de Cambrai, à la suite d'Adalbéron de Laon au début du XI^e siècle, se trouve ainsi réalisé : *oratores*, *bellatores*, *laboratores*, ou « ceux qui prient », « ceux qui combattent », « ceux qui labourent » – c'est-à-dire travaillent. Ce sont les trois ordres constitutifs de la société que l'on retrouvera tout au long de l'Ancien Régime : clergé, noblesse, tiers état. Les *oratores* – occupant, notons-le, le premier rang – sont placés tout naturellement sous l'autorité pontificale. Il est à préciser que cette classification est dotée d'une valeur théologique essentielle puisqu'elle n'est pas présentée comme une simple description de la société

humaine, mais comme la structure même de la maison de Dieu – structure éminemment sacrée, donc, la chrétienté étant supposée être la réalisation temporelle, terrestre de ce modèle spirituel.

C'est dans ce contexte que va naître l'ordre du Temple. En fait, ce qui constituera sa spécificité et qui sera considéré comme une innovation extraordinaire – une « révolution » même, pour reprendre le terme employé par l'historienne italienne Simonetta Cerrini¹ – peut sembler, peu ou prou, un prolongement logique, induit par ces prescriptions stratégiques autant qu'idéologiques voulues par la papauté. En ce sens, il convient d'examiner l'ordre du Temple, non seulement en sa qualité d'ordre religieux et militaire, mais aussi en tant qu'instrument de la politique pontificale, une politique dont les enjeux dépassent de loin la seule sécurisation des lieux saints et la défense des conquêtes franques : le royaume de Jérusalem – conquis en 1099 –, la principauté d'Antioche, les comtés d'Édesse et de Tripoli.

1. *La Révolution des Templiers*, coll. « Tempus », Perrin, 2009.

La création de l'ordre

Immédiatement, l'ordre du Temple allie la croix et le glaive, le sacré et le droit de tuer. C'est ce qui fait sa spécificité, sa dimension révolutionnaire, pour reprendre le concept de Simonetta Cerrini. Tel n'est pas le cas des autres ordres créés à la même époque. Celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne se militarisera que plus tard et après avoir été exclusivement une communauté dédiée à la charité, au soin des malades et à l'hébergement des pèlerins. Quant aux ordres militarisés créés en Espagne et au Portugal, tels que Calatrava¹, Santiago ou Alcantara, ils n'apparaissent qu'environ un demi-siècle plus tard. L'ordre des chevaliers Teutoniques – qui est une émanation du Temple, d'ailleurs – apparaît plus tardivement encore, en 1198. Les Dominicains eux-mêmes eurent un temps leur phalange armée, les Cavalieri Gaudenti, qui accueillit en son sein des transfuges du Temple – mais cette branche ne prospéra guère.

Si les débuts de l'ordre sont assez mal connus, quelques sources fournissent des informations parmi lesquelles l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, écrite dans la deuxième moitié du XII^e siècle par Guillaume de

1. Si l'on en croit la tradition, cet ordre aurait été constitué à l'instigation du roi de Castille – Sanche III – par un abbé cistercien du cru à la suite de la défection de templiers, ceux-ci renonçant à défendre la place face aux Almohades.

Tyr, archevêque de cette cité¹ et ex-chancelier de Jérusalem, ou encore l'*Historia orientalis*, rédigée au XIII^e siècle par Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean-d'Acre et chroniqueur des grands faits de son temps. Ces deux textes sont évoqués par l'historien Alain Demurger : « Certains chevaliers aimés de Dieu et ordonnés à son service renoncèrent au monde et se consacrèrent au Christ, rapporte Jacques de Vitry. Par des vœux solennels, prononcés devant le patriarche de Jérusalem, ils s'engagèrent à défendre les pèlerins contre les brigands et ravisseurs, à protéger les chemins et à servir de chevalerie au Souverain Roi. Ils observent la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, selon la règle des chanoines réguliers. Leurs chefs étaient deux hommes vénérables, Hugues de Payns et Godefroy de Saint-Omer. Au début, il n'y en avait que neuf qui prirent une décision si sainte, et pendant neuf ans, ils servirent en habits séculiers et se vêtirent de ce que les fidèles leur donnaient en aumônes. [...] Le roi les logea dans son palais, près du temple du Seigneur. L'abbé et les chanoines réguliers du temple du Seigneur leur donnèrent, pour les besoins de leur service, un terrain non loin du palais, et, pour cette raison, on les appela plus tard les Templiers². »

Entre 1104 et 1107, Hugues de Payns, jeune noble proche du comte Hugues de Champagne, accompagne ce dernier en pèlerinage en Terre sainte. Au retour, il se marie. Trois enfants naissent de cette union. En 1113, Hugues accompagne de nouveau le comte en pèlerinage. Cette fois, le comte rentrera seul. Hugues décide de demeurer à Jérusalem. Séparation de fait d'avec son épouse qui, délicieuses mœurs du temps, n'a d'autre issue que d'entrer au couvent. Elle y restera jusqu'à la

1. Tyr : ville du sud du Liban.

2. Alain Demurger, *Vie et Mort de l'ordre du Temple*, Seuil, 1985 ; rééd. *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, coll. « Points Histoire », Points, 2014.